

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RELATIVE A LA MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE LAUGNAC.

Par arrêté n°21-047-A du 11 mars 2021 Madame LE LANNIC, Présidente du SYNDICAT MIXTE EAU47 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du zonage d'assainissement de la commune de LAUGNAC.

Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, ainsi qu'en a décidé le Préfet de Lot-et-Garonne, autorité compétente en matière d'environnement, suivant arrêté du 28 mars 2020.

Par décision du 04 février 2021, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné Mr Jean-Pierre AUDOIRE, retraité MSA, en qualité de Commissaire-enquêteur pour réaliser cette enquête.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de LAUGNAC, du jeudi 08 avril 2021 au 10 mai 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit les Lundis de 9h à 12h et de 14h à 16h30 ainsi que les jeudis et vendredis de 9h à 12h.

Le public veillera à respecter les gestes barrières (port du masque obligatoire) ainsi que les mesures de distanciation physique conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de la visite.

Le Commissaire-enquêteur tiendra ses permanences à la Mairie de LAUGNAC les :

- jeudi 08 avril 2021 de 9 heures à 12 heures,
- vendredi 30 avril 2021 de 9 heures à 12 heures,
- lundi 10 mai 2021 de 9 heures à 12 heures.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-enquêteur, seront consultables en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture mentionnés ci-avant.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet du Syndicat mixte EAU47 à l'adresse suivante : [www.eau47.fr](http://www.eau47.fr) → Nos activités → Rapport/Enquêtes publiques.

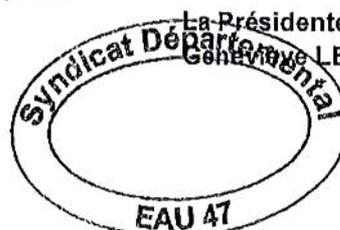
Le public pourra disposer d'un poste informatique au siège du Syndicat mixte EAU47 - 997 avenue du Docteur Jean Bru - 47031 AGEN Cedex, pour consulter le dossier.

Le public pourra consigner ses observations et/ou propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser à l'attention du Commissaire-enquêteur, soit par écrit à la mairie de LAUGNAC « le bourg » 47360 LAUGNAC, soit par courriel à l'adresse suivante : [mairiedelaugnac@collectivite47.fr](mailto:mairiedelaugnac@collectivite47.fr) ou à l'adresse mail du Syndicat mixte EAU47 [n.coupeau@eau47.fr](mailto:n.coupeau@eau47.fr);

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, se présentera sous la forme d'une décision du Bureau Syndical d'EAU47 approuvant la modification du zonage d'assainissement après enquête publique.

Le Conseil Municipal de la commune de LAUGNAC émettra au préalable, un avis simple consultatif.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de LAUGNAC (siège de l'enquête), au siège du Syndicat mixte EAU47 ainsi que sur son site internet à l'adresse [www.eau47.fr](http://www.eau47.fr) pendant un an à compter de la fin de l'enquête.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Geneviève'.